

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire  
Congés d'hiver 2025

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu son arrêté municipal du 22 novembre 2022 portant délégations de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés d'hiver 2025, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
<b>Romain MARCHAND</b> Aménagement de la Ville Personnel communal/ dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Méhadée BERNARD : <i>du 24 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Méhadée BERNARD</b> Technologies de l'information et de la communication Affaires civiles et juridiques Logistique Culture Tourisme Patrimoine	Romain MARCHAND : <i>du 14 au 21 février 2025 inclus</i>

<b>ATEF RHOUMA</b> Commerce Artisanat Marchés Développement économique-emploi Economic sociale et solidaire	Clément PECQUEUX : <i>du 15 au 22 février 2025 inclus</i> Mounia CHOUAF : <i>du 23 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Nathalie LERUCH</b> Lutte contre toutes les discriminations Egalité femmes - hommes Mémoire Archives Relations internationales	Clément PECQUEUX : <i>du 15 au 23 février 2025 inclus</i> Kheira FREIH BENGABOU : <i>du 24 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Kheira FREIH BENGABOU</b> Politique de la Ville Handicap Santé Centre Municipal de Santé	Romain MARCHAND : <i>du 17 au 22 février 2025 inclus</i>
<b>Fabienne OUDART</b> Affaires scolaires et politiques éducatives Enfance Quartier Centre-ville	Clément PECQUEUX: <i>du 22 au 26 février 2025 inclus</i>
<b>Ghaïs OURABAH-BERTOUT</b> Citoyenneté et autonomie des personnes âgées Lutte contre l'habitat indigne	Clément PECQUEUX : <i>du 15 au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Mounia CHOUAF</b> Petite enfance	Clément PECQUEUX : <i>du 17 au 22 février 2025 inclus</i>
<b>Boukary GASSAMA</b> Citoyenneté et autonomie des jeunes	Clément PECQUEUX : <i>du 13 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Marie PIERON</b> Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique	Méhadée BERNARD : <i>du 24 février au 5 mars 2025 inclus</i>
<b>Bernard PRIEUR</b> Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry	Clément PECQUEUX : <i>du 15 au 23 février 2025 inclus</i>
<b>Ouarda KIROUANE</b> Finances Quartier Louis Bertrand, Pierre Sémard	Méhadée BERNARD : <i>du 21 février au 2 mars 2025 inclus</i>

<b>Guillaume SPIRO</b> Sécurité des établissements recevant du public Relation aux bailleurs sociaux Relation aux services publics nationaux à Ivry Quartier Monmousseau-Vérolot	Méhadée BERNARD : <i>du 24 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Sarah MISSLIN</b> Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics	Clément PECQUEUX : <i>du 14 février au 2 mars 2025 inclus</i>
<b>Bertrand QUINET</b> Politiques solidaires et politiques d'insertion Coordination des Maisons de quartier Logements d'urgence et résidences sociales	Clément PECQUEUX : <i>du 15 au 27 février 2025 inclus</i>

**ARTICLE 2** : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.

**ARTICLE 3** : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- à Madame la Directrice Générale des services de la Mairie pour l'information de l'administration communale,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 14 FEV. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE

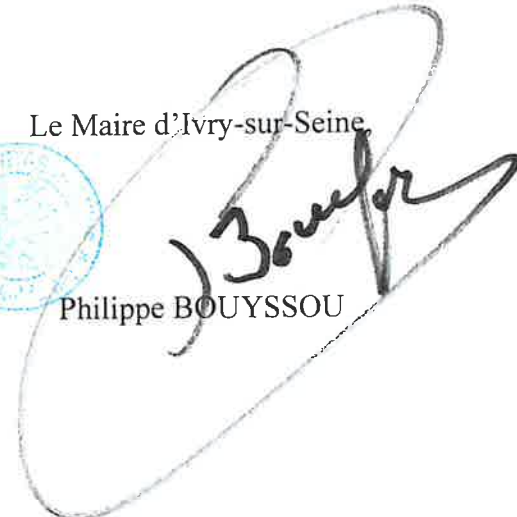
LE 14 FEV. 2025

RECU EN PREFECTURE

LE 14 FEV. 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 14 FEV. 2025

Le Maire d'Ivry-sur-Seine  
  
Philippe BOUYSSOU

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20250214-AR202502\_07-AI  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025